



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: 0 601 991 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 93870230.5

(51) Int. Cl. 5: B08B 3/02, C23G 3/02

(22) Date de dépôt: 07.12.93

(30) Priorité: 08.12.92 BE 9201082

(43) Date de publication de la demande:
15.06.94 Bulletin 94/24

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU NL
PT SE

(71) Demandeur: COCKERILL MECHANICAL
INDUSTRIES Société Anonyme
Avenue Greiner 1
B-4100 Seraing(BE)

(72) Inventeur: Delloye, Emmanuel
Rue St Joseph 58
B-4520 Moha (Wanze)(BE)
Inventeur: Keiser, Pascal
rue Fabry 11
B-4000 Liege(BE)
Inventeur: Henno, Christian
Chaussée Romaine 143
B-4300 Waremme(BE)

(74) Mandataire: Van Malderen, Michel et al
p.a. Office van Malderen
85/043 Boulevard de la Sauvenière
B-4000 Liège (BE)

(54) Procédé et installation de nettoyage de bandes métalliques.

(57) Selon l'invention, il est proposé une procédé de nettoyage de bandes métalliques qui comporte le traitement de la tôle par une action de pulvérisation à haute pression et de ce fait une projection à grand impact de solution dégraissant sur la surface de la tôle à des valeurs d'impact de 100 à 5000 g/cm².

L'invention porte également sur l'installation appropriée pour l'exécution de ce procédé.

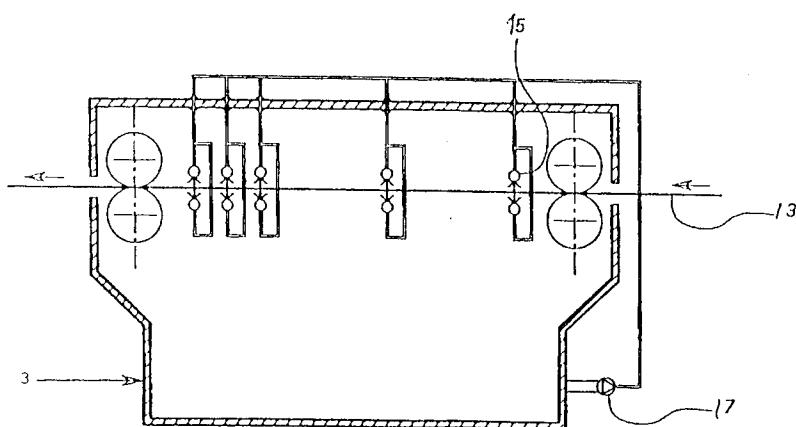


FIG. 2

Objet de l'invention

L'invention concerne une technologie nouvelle adaptée à une installation de nettoyage en continu de bandes métalliques destinée à conférer la propreté de surface requise par les traitements de revêtement ultérieur de telles bandes. Elle porte aussi bien sur un procédé de nettoyage que sur une installation à cet effet.

Arrière-plan technologique

10 Les procédés et installations de nettoyage de bandes dont le rôle est de préparer la surface avant traitement, résultent encore aujourd'hui de critères empiriques.

On a le plus souvent recours à des traitements qui fonctionnent suivant différents modes d'action, et qui sont très souvent successifs ainsi qu'il est habituel pour la plupart des traitements utilisés dans les lignes sidérurgiques.

15 On distingue :

- les procédés physico-chimiques agissant essentiellement par projection de solutions ou agissant par immersion
- les procédés mécaniques incorporant essentiellement une brossuse et
- les procédés électro-chimiques agissant à l'aide d'une grille électrolytique.

20 Pour le traitement physico-chimique, on utilise généralement des solutions dégraissantes basiques, associées éventuellement à des agents tensioactifs. Leur efficacité est principalement conditionnée par la chimie des solutions qui ne peut donner des résultats probants, principalement pour l'élimination des matières solides (fines de fer) sans une action mécanique complémentaire et en fait déterminante.

Actuellement, une installation de dégraissage se compose généralement d'un tunnel d'immersion ou 25 d'aspersion basse pression (afin de permettre l'action physico-chimique de la solution), d'une brossuse (exerçant l'action mécanique) et d'une cellule de dégraissage électro-chimique basse densité.

Les principaux inconvénients de ces équipements résident tout d'abord dans leur encombrement. Les différentes étapes de traitement sont séparées physiquement et sont successives. Il faut donc disposer d'installations qui prennent une place considérable en particulier si l'on tient compte de la nécessité d'un 30 temps de séjour ou d'action non négligeable au moins pour une partie des traitements.

De plus, leur fiabilité est faible car le mode de fonctionnement entre autres des brosses et l'usure de celles-ci imposent un niveau de maintenance et de suivi qui les rendent dans la pratique peu fiables.

Finalement, les coûts d'entretien et de fonctionnement de telles installations sont élevés.

Actuellement, parmi les techniques utilisées, seule apparaît réellement déterminante l'action mécanique 35 de brossage dont l'utilisation pratique est très délicate et en fait toujours relativement empirique.

Afin de rester totalement opérationnelle, elle implique un niveau de maintenance inacceptable en raison de la rapidité d'usure des brosses. De plus, cette usure entraîne une pollution des bains par les fragments des brosses résultant de cette usure.

Le document PATENT ABSTRACTS OF JAPAN, Vol. II, n° 214 (C-434) (2661) du 18 juillet 1987 qui se 40 réfère à la demande de brevet japonais JA-A 6230892 décrit un procédé de nettoyage de bandes métalliques par injection d'un liquide nettoyant sous pression à l'aide d'ajutages présentant une inclinaison adéquate par rapport à la surface de la bande. Ce document indique que des pression d'injection de 5 à 1000 kg/cm² avec des débits de 5 à 500 l/mn/m² peuvent être utilisées. Ni le document en lui-même, ni le texte de la demande de brevet japonais n'indiquent des valeurs d'impacts pour la tôle à traiter.

45 Les valeurs de pression supérieures indiquées poseraient pour le moins de sérieuses difficultés techniques de réalisation et le document n'apporte en fait pas d'informations pratiques pour la mise en oeuvre de la technique.

Le document EP-A-0050036 (PARAMEC CHEMICALS) s'adresse à des fils en vue de leur nettoyage. Il n'indique pas de paramètres pouvant conduire à la transposition au traitement de tôles.

50 Le document GB-A-2 143 254 (SMS SCHLOEMANN-SIEMAG) décrit un traitement 60 bar ou plus sur une surface à l'aide d'ajutages. Il est techniquement peu souhaitable de travailler à de telles pressions à cause des équipements (pompes) à mettre en service et les conditions opératoires selon la présente invention ne sont pas réalisées.

Le document AU-A-413 792 (BONAR) décrit essentiellement un dispositif pour le nettoyage de tôles 55 mais ne comporte aucune indication paramétrique pour exécuter cette opération de nettoyage dans les conditions économiques et techniques avantageuses envisagées par la présente invention.

Buts poursuivis par la présente invention

La présente invention vise essentiellement à éviter les inconvénients inhérents aux solutions connues proposées selon l'état de la technique. Elle vise particulièrement à fournir une technologie capable d'apporter une action mécanique déterminante (performante et répétitive et non sujette à des dérives d'efficacité) allant de pair avec l'action physico-chimique apportée par le contact avec une solution de traitement généralement basique.

Eléments caractéristiques de l'invention

10 Selon l'invention, il est proposé un procédé de nettoyage des bandes métalliques, en particulier de bandes d'acier comportant le traitement de la tôle par une action de pulvérisation à haute pression et de ce fait une projection à grand impact de solutions dégraissantes sur la surface de la tôle.

En pratique, la projection est réalisée sous une pression de l'ordre de 15 à 60 bars et de préférence de 15 l'ordre de 15 à 40 bars, à une distance par rapport à la surface supérieure de la tôle aussi réduite que possible tout en permettant une exploitation efficace de l'installation.

Dans la pratique industrielle, le procédé est appliqué dans des installations en ligne continue, ce qui implique nécessairement que les têtes de projection doivent permettre une exploitation rationnelle de la ligne sans interférence majeure de ces têtes de projection.

20 Des valeurs de la distance de la tête de projection à la tôle allant de quelques dizaines de millimètres à quelques centimètres se sont révélées particulièrement efficaces. En pratique, on préconise une distance de 30 à 200 millimètres. On notera que plus la distance est faible, plus il faudra de têtes de pulvérisation pour couvrir la même surface et qu'en conséquence une limite matérielle due à l'encombrement est vite atteinte.

25 La limite inférieure de pression indiquée est celle nécessaire à obtenir une bonne efficacité du traitement.

La limite supérieure de pression est essentiellement conditionnée par des raisons économiques impliquant le recours à des moyens techniques plus simples, à savoir des pompes du type centrifuge, sans devoir recourir à des pompes volumétriques qui deviendraient nécessaires si des pressions supérieures 30 étaient envisagées.

Le fait que dans la plage de pression indiquée, des résultats efficaces peuvent être obtenus, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des équipements coûteux, contribue à l'économie générale du procédé.

L'invention repose sur le fait qu'on évite de devoir séparer les modes d'action de la projection de solutions, de l'action mécanique à proprement parler qui est exécutée à l'aide de la brosseuse, selon l'état 35 de la technique.

L'utilisation des techniques connues à faible énergie, à savoir la pulvérisation à faible impact et l'électrolyse à basse densité imposait dans la pratique des temps d'action importants, selon les techniques connues.

Contrairement à ce qui semble être un préjugé général existant dans le cas de l'utilisation des 40 techniques de traitement de bandes d'acier, il semble que l'utilisation de la technique selon l'invention comportant une projection de solutions dégraissantes à haut impact évite le recours à des temps de séjour importants que l'on croyait indispensables et qui en fait étaient nécessaires dans le cas du recours à un équipement comportant un tunnel d'immersion ou d'aspersion à basse pression.

On s'est aperçu en fait que l'effet d'impact que l'on peut mesurer comme la force exercée sur une 45 surface unitaire de la bande, à une hauteur donnée de la tête de projection, est directement proportionnel au débit et à la racine carrée de la pression de pulvérisation.

En conséquence, le recours à des pressions très élevées telles que des pressions supérieures à 40 bars est moins significatif que l'effet du débit.

Le recours à des pompes centrifuges qui est préconisé selon l'invention, permet de concilier des 50 pressions relativement élevées avec des débits importants résultant en une efficacité accrue du procédé.

Des valeurs d'effet d'impact de l'ordre de 100 à 5000 et de préférence de 150 à 500 g/cm² se sont révélées nécessaires.

Bien entendu, le recours à des techniques complémentaires en particulier électro-chimiques ou physico-chimiques n'est pas exclu, en complément éventuel aux techniques propres à la présente 55 invention.

La solution préconisée par l'invention permet d'éviter le coût et l'empirisme d'exploitation des cylindres brosseurs. On évite également les perturbations causées par les fragments de brosse résultant de l'usure des brosses.

L'invention sera décrite ci-après à titre d'illustration à l'aide d'un exemple d'exécution, sans caractère limitatif, de l'invention.

Brève description du dessin

- 5 Dans les dessins annexés, on a représenté :
- Figure 1, schématiquement une installation convenant pour la mise en oeuvre du procédé;
- Figure 2, le détail du tunnel de dégraissage haute pression (vue en coupe schématique);
- Figure 3, un diagramme de l'effet d'impact correspondant à une forme d'exécution de l'invention
10 donnée à titre d'illustration.

Description d'un mode d'exécution préféré de l'invention.

Une installation convenant pour la mise en oeuvre de la technique de l'invention est constituée par une
15 dérouleuse de tôle 1, une installation électrolytique ou bain de trempe 2, un tunnel de dégraissage haute
pression 3, un poste de rinçage 4, des unités de traitements ultérieurs éventuels 5 et une enrouleuse 6.

Une telle installation peut convenir pour traiter une tôle atteignant jusqu'à 400 mm de largeur et une
épaisseur jusqu'à 1 mm à une vitesse de ligne pouvant varier d'une valeur très faible à 400 m/mn.

Dans l'installation 3 de nettoyage d'une bande d'acier, la bande portant le repère général 13 circule en
20 continu et est de manière continue soumise à l'action de jets de pulvérisation d'une solution dégraissante
comportant des tensioactifs, provenant de têtes de pulvérisation 15 réparties au-dessus et en dessous, ainsi
que sur toute la largeur de la bande, par exemple à une distance de 70 mm de celle-ci.

Une pompe centrifuge 17 fournit sous une pression de 35 bars un débit de 30 m³/h. pour une largeur
de bande de 300 mm ce qui correspond à une valeur d'impact de 270 g/cm² sur la bande. Cet effet
25 combiné d'action d'impact et d'action chimique suffit à traiter parfaitement une bande circulant à une
vitesse de 200 m/mn.

La solution alcaline est récupérée et recyclée avec interposition éventuelle d'un équipement de filtration
(retenant les poussières et les fines de fer) et/ou de régénération.

L'équipement décrit pourra être associé dans les cas appropriés à une cellule de dégraissage
30 électrolytique haute densité, ou à d'autres processus de traitement, si on le souhaite.

Dans la figure 3, on a représenté le profil d'impact d'un jet reprenant en fonction de la distance en mm
par rapport à la tête de projection la pression d'impact exprimée en g/cm².

Un tel profil d'impact permet d'étudier et de mettre au point les conditions opératoires optimales en
fonction des qualités de tôles à traiter.

35 La composition des solutions utilisées pour la projection à haute pression est en principe adaptée aux
conditions opératoires d'exploitation.

En principe, on peut avoir recours aux solutions alcalines exerçant un effet de saponification des esters
avec éventuellement un tensioactif. Un grand nombre de ces compositions sont connues.

L'addition d'un agent anti-moussant est généralement utile et l'homme de l'art sur base d'essais
40 simples pourra aisément, en fonction des circonstances, régler les différents paramètres tels que température,
pression, distance des jets, débit, type de jets et leurs directions, en particulier en expérimentant les
installations et en étudiant les profils de jets réalisables.

La technologie de l'invention a été décrite essentiellement comme s'appliquant à des tôles d'acier, elle
n'y est cependant pas limitée. D'autres matières, à savoir toute tôle métallique souillée par des matières
45 grasses et/ou des particules métalliques par exemple de l'acier allié ou non ou de l'aluminium notamment
pourraient être traitées de cette façon.

Dans le tableau I qui suit on a, sans caractère limitatif, indiqué d'une part les différents paramètres
opératoires avec les plages opératoires les plus courantes à titre d'exemple dans la colonne de droite des
valeurs spécifiques qui ont été utilisés en pratique pour l'exécution d'un exemple comparatif.

50 Les résultats des mesures effectuées sur une tôle non traitée, sur une tôle dégraissée haute pression
selon cet exemple et sur une tôle traitée selon les techniques couramment connues y sont indiqués.

TABLEAU I

5	<u>Tôles: Métalliques, souillées par des matières grasses et particules métalliques</u>	<u>Exemple: tôle d'acier noir laminée à froid</u>
	<u>Vitesse de ligne:</u> 20 à 600 m/min	<u>Vitesse de ligne:</u> 200 m/min
10	<u>Dégraissage haute pression</u> <u>paramètres mécaniques</u> débit: 50 à 150 m ³ /h/m de largeur de tôle	100 m ³ /h/m de largeur de tôle
15	pression: 20 à 60 bars hauteur des sprays par rapport à la tôle: 30 à 200 mm	35 bars 70 mm
20	nombre de rampes: 1 ou plus, de préférence 2 à 4 force d'impact sur peson 1 cm ² : 0,1 à 5 kg (moyenne à 70 mm)	2 0,27 kg
25	<u>paramètres chimiques</u> commercialisé en Belgique par Henkel sous la dénomination [P3VR6398-2] 10 → 70 g/l	50 g/l
30	commercialisé en Belgique par Henkel sous la dénomination [P3VR 0536/1] 0,1 → 1 g/l + eau décarbonatée température: 40 à 90°C	0,35 g/l 80°C
	<u>Rincage</u>	
35	<u>paramètres mécaniques</u> débit: 10 à 100 m ³ /h/m de largeur de tôle	30 m ³ /h/m de largeur de tôle
40	pression: 5 à 20 bars hauteur des sprays par rapport à la tôle: 50 à 200 mm	10 bars 100 mm
45	nombre de rampes: min. 1, de préférence 2 à 4 force d'impact sur peson 1 cm ² : 0,01 à 1 kg (moyenne à 70 mm)	2 0,05 kg
	<u>paramètres chimiques:</u>	
50	température: 10 à 90°C eau décarbonatée	50°C

TABLEAU II

	Tôle non traitée	Dégraissage haute pression	Habituellement rencontrée en ligne
Scotch tape Microcolor IP	0,2	0,02	0,05
Fines de fer	100 mg/m ² /face	10 mg/m ² /face	20 mg/m ² /face
Matière grasse	150 mg/m ² /face	8 mg/m ² /face	10 mg/m ² /face
Carbone résiduel	15 mg/m ² /face	2 mg/m ² /face	4 mg/m ² /face
longueur de traitement		2m	30 m

IP (Indice de Propreté) = 1 - Opacité Scotch à mesurer
opacité référence

Noir: opacité = 0

Blanc: opacité = 100

Revendications

1. Procédé de nettoyage de bandes métalliques, en particulier de bandes d'acier caractérisé en ce qu'il comporte le traitement de la tôle par une action de pulvérisation à haute pression et de fait une projection à grand impact de solutions dégraissantes sur la surface de la tôle sous une pression de l'ordre de 15 à 60 bars, et de préférence 15 à 40 bars, à une distance par rapport à la surface supérieure de la tôle aussi réduite que possible tout en permettant une exploitation efficace de l'installation afin d'obtenir des valeurs d'effet d'impact de l'ordre de 100 à 5000 et de préférence de 150 à 500 g/cm² par le réglage des débits des têtes de pulvérisation.
2. Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que la distance des têtes de projection par rapport à la surface supérieure de la tôle est comprise entre 30 et 200
3. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que la pulvérisation est réalisée à l'aide d'une pompe centrifuge.
4. Installation de nettoyage de bandes d'acier pour la mise en oeuvre du procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisée en ce qu'elle comporte un circuit fermé de circulation d'une solution dégraissante et des têtes de pulvérisation projetant cette solution sous une pression élevée.

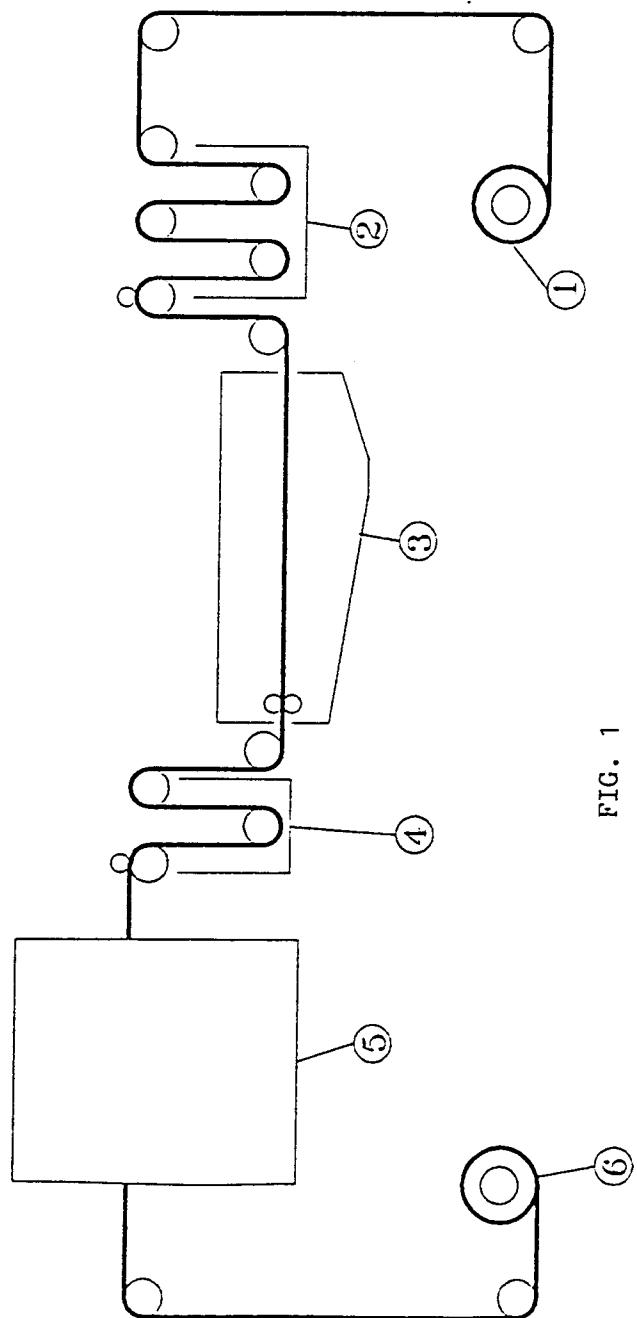


FIG. 1

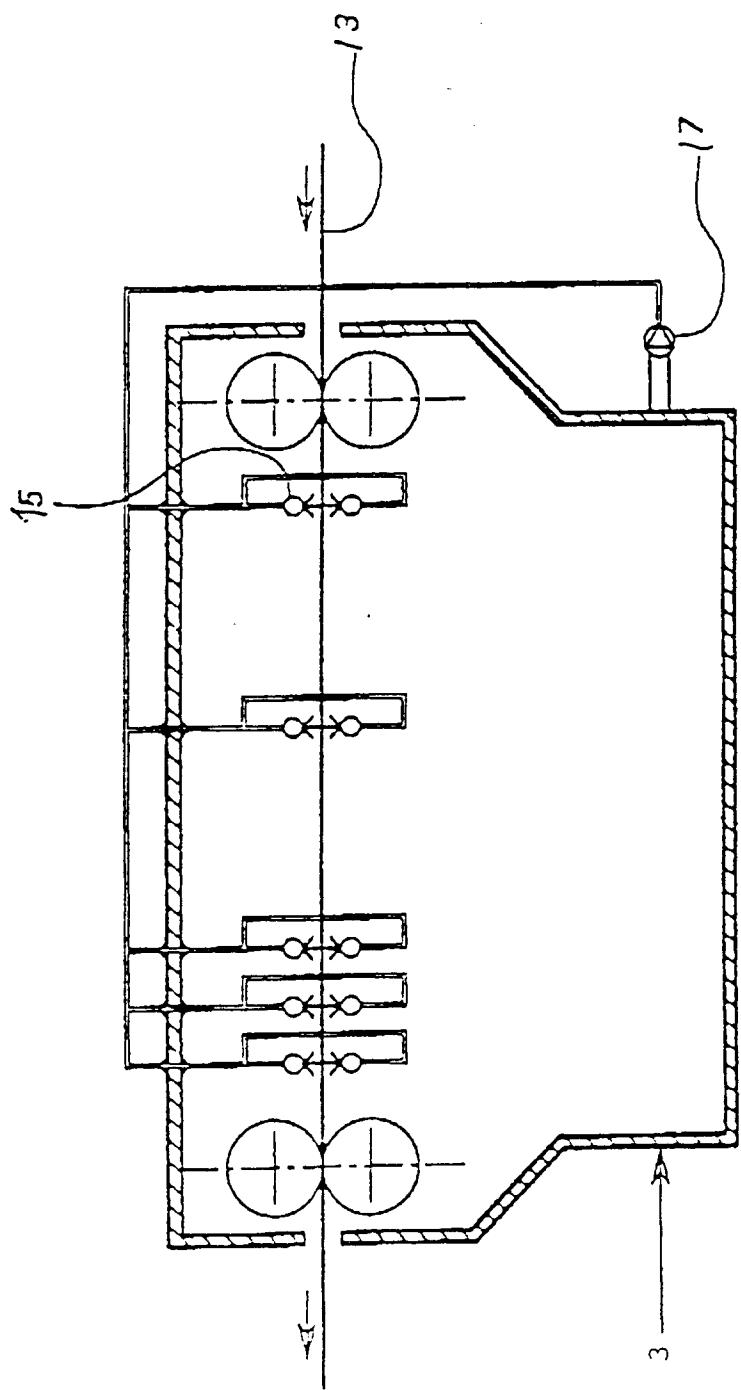


FIG. 2

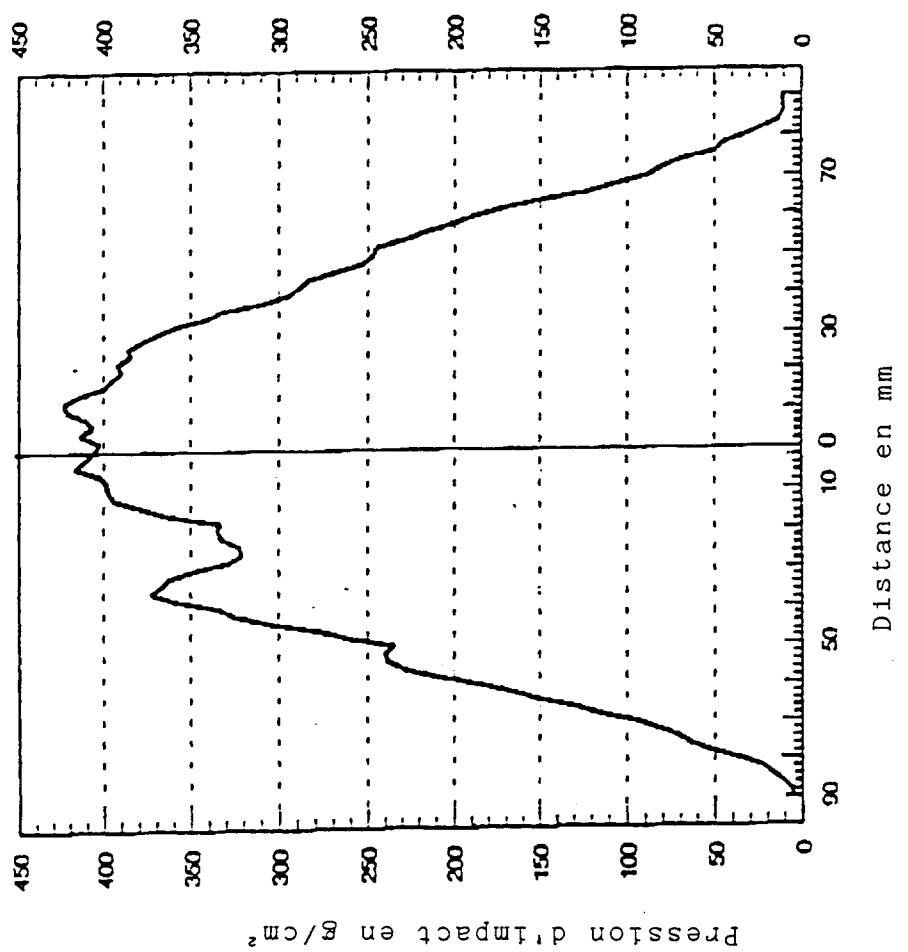


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 93 87 0230

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
D,A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 11, no. 214 (C-434)(2661) 10 Juillet 1987 & JP-A-62 030 892 (SUMITOMO SPECIAL METALS) * abrégé * ---	1-6	B08B3/02 C23G3/02
D,A	EP-A-0 050 036 (PARAMEC CHEMICALS) * page 2, ligne 4 - ligne 8 * * page 7, ligne 14 - page 6, ligne 23 * * page 9, ligne 5 - ligne 14 * * page 12, ligne 14 - ligne 18 * * page 13, ligne 1 - ligne 2 * * page 14, ligne 5 - ligne 11 * ---	1,6	
D,A	GB-A-2 143 254 (SMS SCHLOEMANN-SIEMAG) * page 1, colonne 2, ligne 88 - page 2, colonne 1, ligne 50 * * page 2, colonne 2, ligne 88 - ligne 96 * * page 5, colonne 1, ligne 16 - ligne 36 * ---	1	
D,A	AU-A-413 792 (BODNAR E. R.) 24 Juin 1971 * page 2, alinéa 5 * * page 6, alinéa 2 - page 7, alinéa 2 * * page 10, alinéa 3 * -----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5) B08B C23G B21B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	9 Mars 1994	Schmidt, H	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul			
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie			
A : arrière-plan technologique			
O : divulgation non-écrite			
P : document intercalaire			